

PLATEFORME MOBILITE / AUTO-ECOLE ASSOCIATIVE

MODALITES D'ACCES ET PUBLIC CONCERNE

Public concerné

Toutes personnes :

- ◆ Ayant un projet d'insertion sociale ou professionnelle (retour à l'emploi ou sécurisation du parcours) pour lequel le permis constitue une étape indispensable
- ◆ En difficulté d'apprentissage, dont le niveau initial est faible (illettrisme, analphabétisme), en échec notamment au code et/ou à la conduite, peu autonome, ayant besoin de temps et d'accompagnement
- ◆ Bénéficiaires de minima sociaux ou ayant des ressources faibles et ou précaires.
- ◆ En capacité de s'engager pleinement dans ce projet (formation de 4 mois à raison de 6 heures en moyenne par semaine ou 3 mois à raison de 9 heures par semaine pour le code et le démarrage de la conduite, puis après le passage du code poursuite de la conduite)
- ◆ En capacité de financer leur permis à hauteur de 530€, ce qui n'exclut pas pour eux la possibilité de solliciter des aides.

Modalités d'accès

1. **Prescription obligatoire** par un référent socio-professionnel ou un travailleur social (France Travail, Mission locale, Cap emploi, Conseil Départemental, CCAS, entreprise d'insertion...). Demande motivée respectant les critères précédents
2. **Entretien/diagnostic** : chaque candidat orienté bénéficie d'un entretien/diagnostic mobilité (2/3 heures)
3. **Validation par la commission d'admission** de l'entrée en formation constituée de représentants des prescripteurs (France Travail, Mission locale, Cap emploi, Conseil Départemental, DDETSPP...)
4. **Entrée en formation**